Parc national du Mont-Riding

Riding Mountain National Park

Guide du visiteur

Si vous apercevez des animaux au bord de la route,
RESTEZ DANS VOTRE VÉHICULE.

Toutes les photos d'animaux publiées dans le présent dépliant ont été prises à une distance sûre. Un téléobjectif a été utilisé.

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Boozhoo – Bienvenue

Le parc national du Mont-Riding est situé dans le territoire visé par le Traité no 2, où nous travaillons avec les Anishinabe, Premières Nations signataires des traités nos 2, 4 et 1. Nous honorons et reconnaissons les contributions des Autochtones au parc, à la province et au Canada.

Nous travaillons tous ensemble – Widokodadiwin

La Coalition des Premières Nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding a été créée pour favoriser des relations positives entre les Premières Nations locales et Parcs Canada. Elle est constituée de Nations dont les territoires sont visés par les traités nos 2, 4 et 1 : la Première Nation ojibway de Keeseekoowenin, la Première Nation d'Ebb and Flow, la Première Nation de Waywayseecappo, la Première Nation de Rolling River, la Première Nation de Tootinaowaziibeeng, la Première Nation de Gambler et la Première Nation ojibway de Sandy Bay. Parcs Canada et la Coalition des Premières Nations ont créé la Tribune du Mont-Riding afin de collaborer, d'échanger de l'information et de mettre les idées en pratique.

Découvrez le parc national du Mont-Riding 4-5
Autoroute 10 et Lac-Clear 6-7
Chemin du Lac-Audy et enclos des bisons 8-9
Route 19 et Entrée-Est 10-11
Préservez la vie sauvage 12-13
Protégez les eaux du parc 14
Assurez votre sécurité 15
L'hiver au parc national du Mont-Riding 16
Sécurité en hiver 17
Planifiez votre visite 18-19
Règlements des parcs nationaux 20

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les entreprises locales et les services touristiques, consultez le site Web de la région du Lac-Clear *(en anglais seulement)* : **discoverclearlake.com**

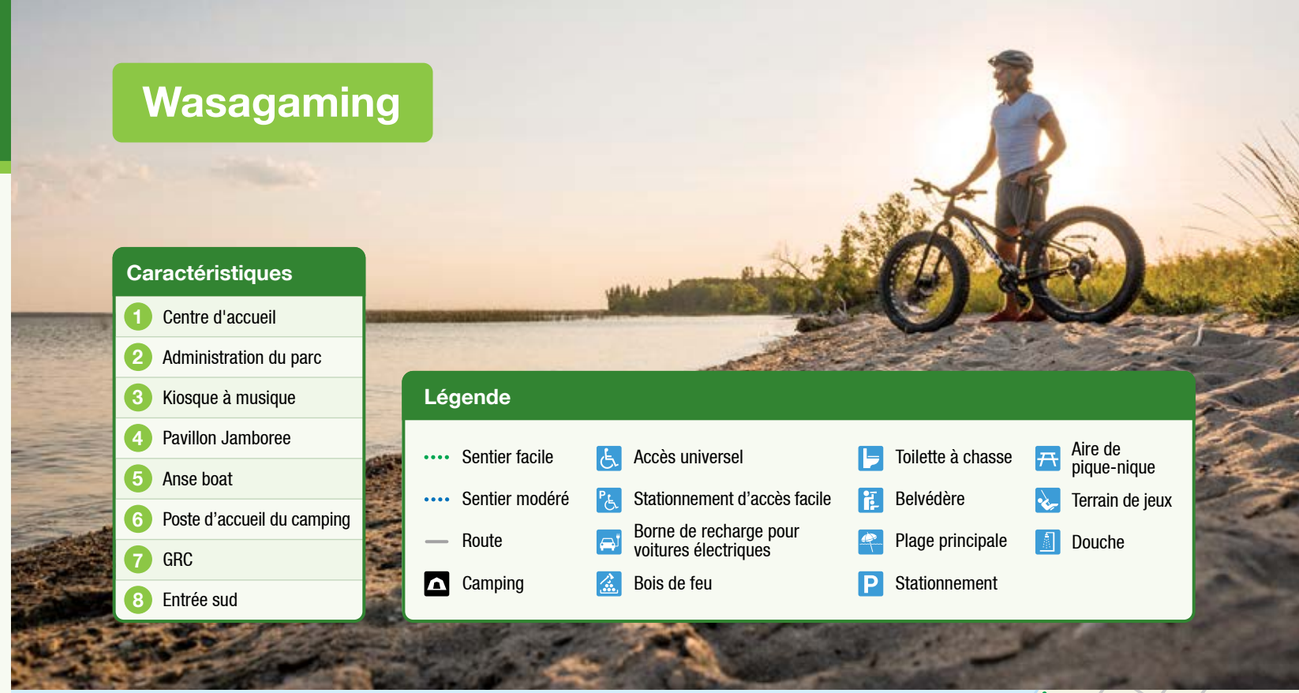

Wasagaming

Caractéristiques

1. Centre d'accueil
2. Administration du parc
3. Kiosque à musique
4. Pavillon Jamboree
5. Anse boat
6. Poste d'accueil du camping
7. GRC
8. Entrée sud

Légende

- Sentier facile
- Sentier modéré
- Route
- Camping
- Accès universel
- Stationnement d'accès facile
- Borne de recharge pour voitures électriques
- Bois de feu
- Toilette à chasse
- Belvédère
- Plage principale
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Terrain de jeux
- Douche

Parc national du Mont-Riding

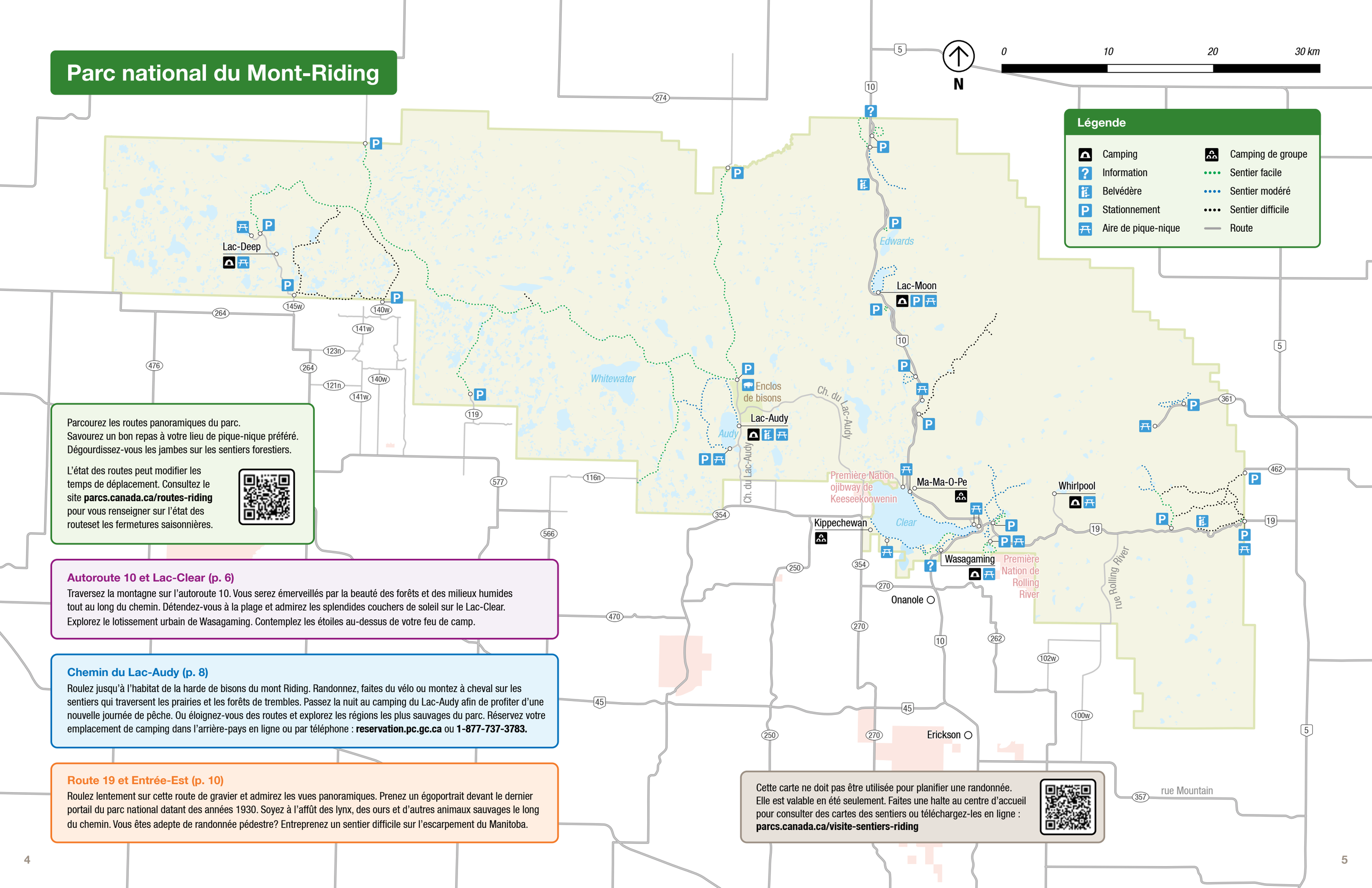

Parcourez les routes panoramiques du parc.
Savourez un bon repas à votre lieu de pique-nique préféré.
Dégourdissez-vous les jambes sur les sentiers forestiers.

L'état des routes peut modifier les temps de déplacement. Consultez le site **parcs.canada.ca/routes-riding** pour vous renseigner sur l'état des routeset les fermetures saisonnières.

Autoroute 10 et Lac-Clear (p. 6)

Traversez la montagne sur l'autoroute 10. Vous serez émerveillés par la beauté des forêts et des milieux humides tout au long du chemin. Détendez-vous à la plage et admirez les splendides couchers de soleil sur le Lac-Clear. Explorez le lotissement urbain de Wasagaming. Contemplez les étoiles au-dessus de votre feu de camp.

Chemin du Lac-Audy (p. 8)

Roulez jusqu'à l'habitat de la harde de bisons du mont Riding. Randonnez, faites du vélo ou montez à cheval sur les sentiers qui traversent les prairies et les forêts de trembles. Passez la nuit au camping du Lac-Audy afin de profiter d'une nouvelle journée de pêche. Ou éloignez-vous des routes et explorez les régions les plus sauvages du parc. Réservez votre emplacement de camping dans l'arrière-pays en ligne ou par téléphone : **reservation.pc.gc.ca** ou **1-877-737-3783.**

Route 19 et Entrée-Est (p. 10)

Roulez lentement sur cette route de gravier et admirez les vues panoramiques. Prenez un égoportrait devant le dernier portail du parc national datant des années 1930. Soyez à l'affût des lynx, des ours et d'autres animaux sauvages le long du chemin. Vous êtes adepte de randonnée pédestre? Entreprenez un sentier difficile sur l'escarpement du Manitoba.

Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Elle est valable en été seulement. Faites une halte au centre d'accueil pour consulter des cartes des sentiers ou téléchargez-les en ligne : **parcs.canada.ca/visite-sentiers-riding**

Autoroute 10 et Lac-Clear

Une journée à la plage ou sur les routes de montagne? A vous de choisir!

- Nagez dans les eaux fraîches du Lac-Clear.
- Soyez à l'affût des animaux sauvages le long du chemin.
- Prenez une randonnée sur un des sentiers.

Sentier	Distance	Utilisation
LW Bord-du-Lac	3,6 km aller seulement	
WT Wasagaming	5,1 km aller seulement	
OM Marais-Ominnik	Boucle de 0,5 km	
SL Lac-South	Boucle de 3,0 km	
SS Lac-Clear (rive sud)	7,0 km aller seulement	
NS Lac-Clear (rive nord)	8,0 km aller seulement	
ON Ch. North Shore	2,4 km aller seulement	
OC Rivière-Ochre	15,8 km aller seulement	
BL Lacs-Bead	Boucle de 3,9 km	
BO Boréal	Boucle de 1,0 km	
ML Lac-Moon	Boucle de 9,4 km	
KM Scierie-Kippan	Boucle de 1,3 km	
EK Ruisseau-Edwards	Boucle de 3,0 km	
BR Crêtes-de-Plage	Boucle de 3,5 km	

Principaux lieux	Caractéristiques
1 Entrée sud	
2 Plage de Wasagaming	
3 Anse Boat	
4 Plage Frith	
5 Baie Deep	
6 Fontaine de l'espoir	
7 Glenn Beag	
8 Spruces	
9 Aspen	
10 Lac-Grayling	
11 Camping du Lac-Moon	
12 Belvédère du KM 49	
13 Entrée nord	

Légende

- Sentier facile
- Sentier modéré
- Sentier difficile
- Route
- Camping
- Chaise rouge
- Mise à l'eau
- Toilette à chasse
- Abri-cuisine
- Belvédère
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Toilettes sèche
- Douche
- Baignade
- Pêche interdite

NORTHGATE — Vers Dauphin

Edwards — Moon — Clear

← Vers Lac-Audy

Vers Entrée-Est →

Première Nation ojibway de Keeseekoowenin

Première Nation de Rolling River

N

0 2 4 6 8 km

Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Elle est valable en été seulement. Faites une halte au centre d'accueil pour consulter des cartes des sentiers ou téléchargez-les en ligne : **parcs.canada.ca/visite-sentiers-riding**

Chemin du Lac-Audy et enclos des bisons

Sortez des sentiers battus lors d'un safari d'observation de bisons :

- Observez la harde en toute sécurité depuis la plateforme d'observation des bisons.
- Pagayez sur les eaux paisibles du Lac-Audy.
- Campez au bord de l'eau et écoutez les huards.

Mashkode-bizhiki

Le nom anishinabe du bison est « mashkode-bizhiki ». Le lien entre les peuples autochtones et les bisons existe depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, le parc national du Mont-Riding travaille avec des partenaires des Premières Nations pour comprendre l'importance du savoir autochtone dans la gestion des bisons.

Sentier	Distance	Utilisation
CT Central	67,0 km aller seulement	
SC Strathclair	22,1 km aller seulement	
LL Lac-Long	13,7 km aller seulement	
GV Vallée-des-Sauterelles	Boucle de 15,6 km	
LT Connecteur	3,1 km aller seulement	

Principaux lieux	Caractéristiques
1 Camping du Lac-Audy	
2 Exposition sur le bison	
3 Barrage du Lac-Audy	

Légende

- Sentier facile
- Sentier modéré
- Route
- À sens unique
- Camping
- Chaise rouge
- Mise à l'eau
- Barrage
- Panneaux d'interprétation
- Abri-cuisine
- Belvédère
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Toilettes sèche

Se rendre sur place

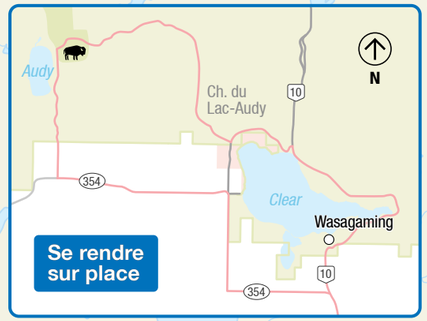

Observation des bisons au parc national du Mont-Riding

- Le parc national du Mont-Riding protège environ 40 bisons des plaines. Le bison est un animal sauvage. Il est dangereux et imprévisible, et peut charger sans avertissement.
- L'accès à l'enclos des bisons se fait par véhicule motorisé. Conduisez lentement et le bison dégagera le passage. Ne klaxonnez pas et ne faites pas de gestes agressifs.

0 2 4 6 km

N

Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Elle est valable en été seulement. Faites une halte au centre d'accueil pour consulter des cartes des sentiers ou téléchargez-les en ligne : **parcs.canada.ca/visite-sentiers-riding**

Route 19 et Entrée-Est historique

Évadez-vous et explorez le versant est du Mont-Riding :

- Faites une promenade dans les forêts d'épinettes et de pins.
- Échappez aux foules et détendez-vous au bord des lacs et des étangs qui jalonnent le parcours.
- Profitez de la vue plongeante depuis l'un des belvédères. Apportez vos jumelles!

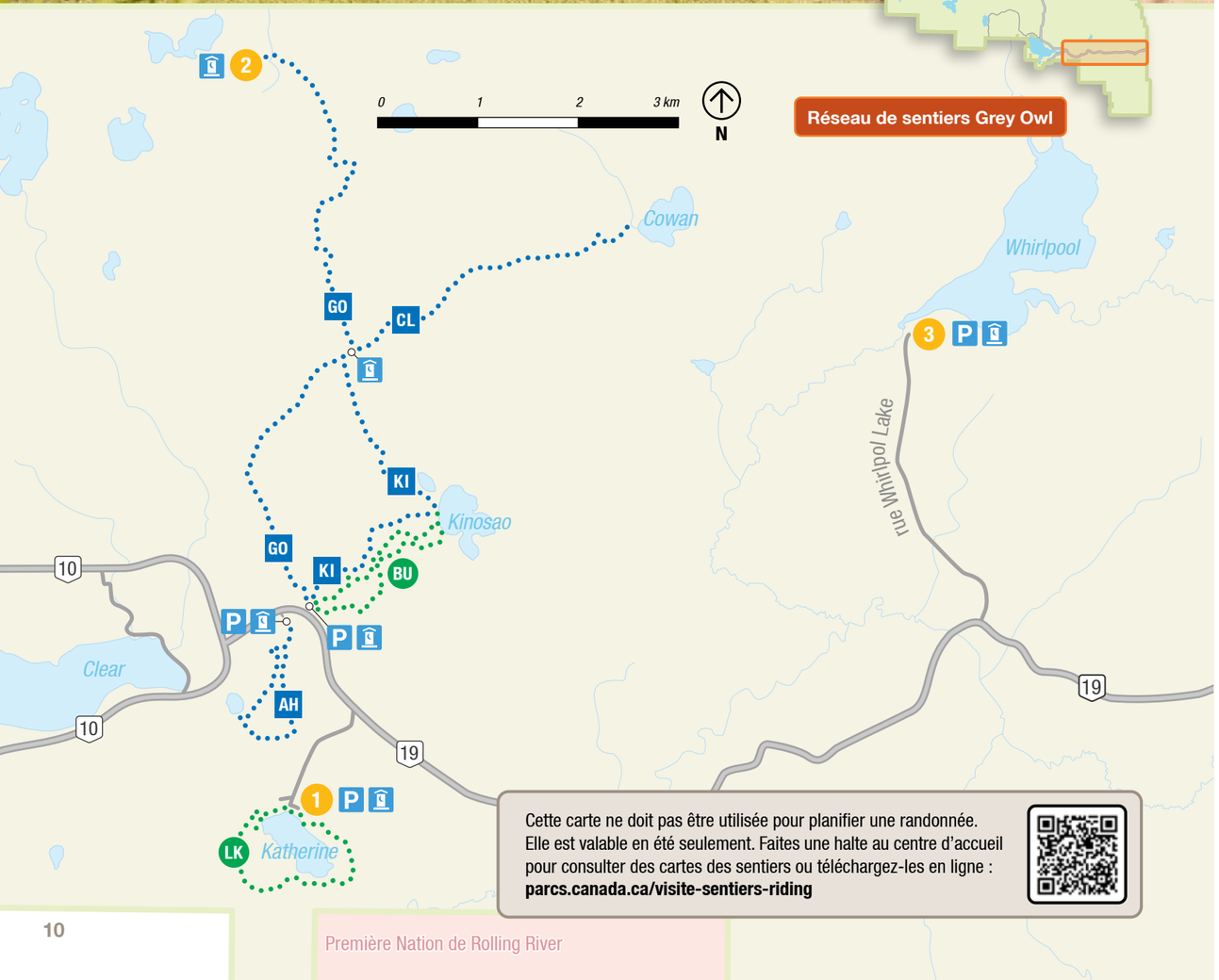

Cette carte ne doit pas être utilisée pour planifier une randonnée. Elle est valable en été seulement. Faites une halte au centre d'accueil pour consulter des cartes des sentiers ou téléchargez-les en ligne : **parcs.canada.ca/visite-sentiers-riding**

Principaux lieux	Caractéristiques
1 Lac-Katherine	
2 Cabane de Grey Owl	
3 Camping du Lac-Whirlpool	
4 J.E.T. Nord Belvédère	
5 J.E.T. Sud Belvédère	
6 Belvédère de la Colline-Bald	
7 Belvédère du Ruisseau-Gorge	
8 Belvédère de l'Escarpement-Est	
9 Historic Site Lieu historique national de-l'Entrée-Est	

Légende

- Sentier facile
- Sentier modéré
- Sentier difficile
- Route
- Camping
- Chaise rouge
- Abri-cuisine
- Belvédère
- Stationnement
- Aire de pique-nique
- Toilettes sèche
- Pas de vélo
- Pas de chevaux

Réseau de sentiers Grey Owl

Sentier	Distance	Utilisation
AH Pointe-de-Flèche	Boucle de 3,4 km	
LK Lac-Katherine	Boucle de 3,5 km	
BU Brûlé	Boucle de 2,2 ou 4,1 km	
KI Kinosao	4,1 km aller seulement	
GO Grey Owl	7,5 km aller seulement	
CL Lac-Cowan	3,3 km aller seulement	

Réseau de sentiers de l'Escarpement

Sentier	Distance	Utilisation
ES Escarpement	5,1 km aller seulement	
ED Lac-Deep Est	3,3 km aller seulement	
BZ Colline-Breezy	1,8 km aller seulement	
GC Ruisseau-Gorge	5,5 km aller seulement	
EG Connecteur-de-l'Entrée-Est	0,5 km aller seulement	
RR Ravin-Reeves	6,7 km aller seulement	
BH Colline-Bald	9,5 km aller seulement	
JE J.E.T.	9,9 km aller seulement	

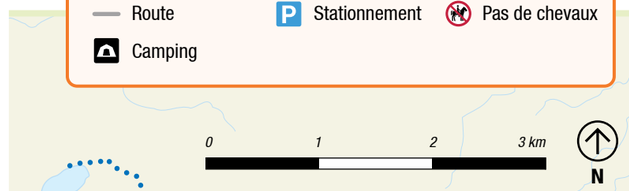

Réseau de sentiers de l'Escarpement

Préservez la vie sauvage

C’EST LA LOI :

- Ne donnez jamais à manger aux animaux sauvages.
- Évitez de laisser traîner des ordures.
- Ne laissez jamais de nourriture ou de déchets sans surveillance.

Vous quittez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique?

- **Nettoyez** l’endroit pour protéger la faune.
- Les animaux sauvages voient et sentent la nourriture destinée aux humains et les déchets.
- Ils peuvent devenir agressifs ou malades s’ils en consomment.
- Pour assurer la sécurité des humains, il faut souvent tuer les animaux qui goûtent à de la nourriture destinée aux humainsou à des produits parfumés.

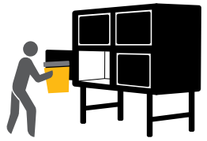

Rangez les glacières. Placez votre nourriture et tous les articles qui dégagent une odeur dans votre véhicule ou un casier à provisions.

PROPRE

Votre emplacement doit être à l’épreuve des animaux.

Ne laissez jamais traîner de nourriture et de déchets.

Vous DEVEZ ranger la nourriture, les articles liés à l’alimentation et les produits parfumés (propres, sales ou scellés).

Les glacières, les réchauds et les contenants attirent aussi les animaux. Rangez-les dans votre véhicule ou un casier à provisions.

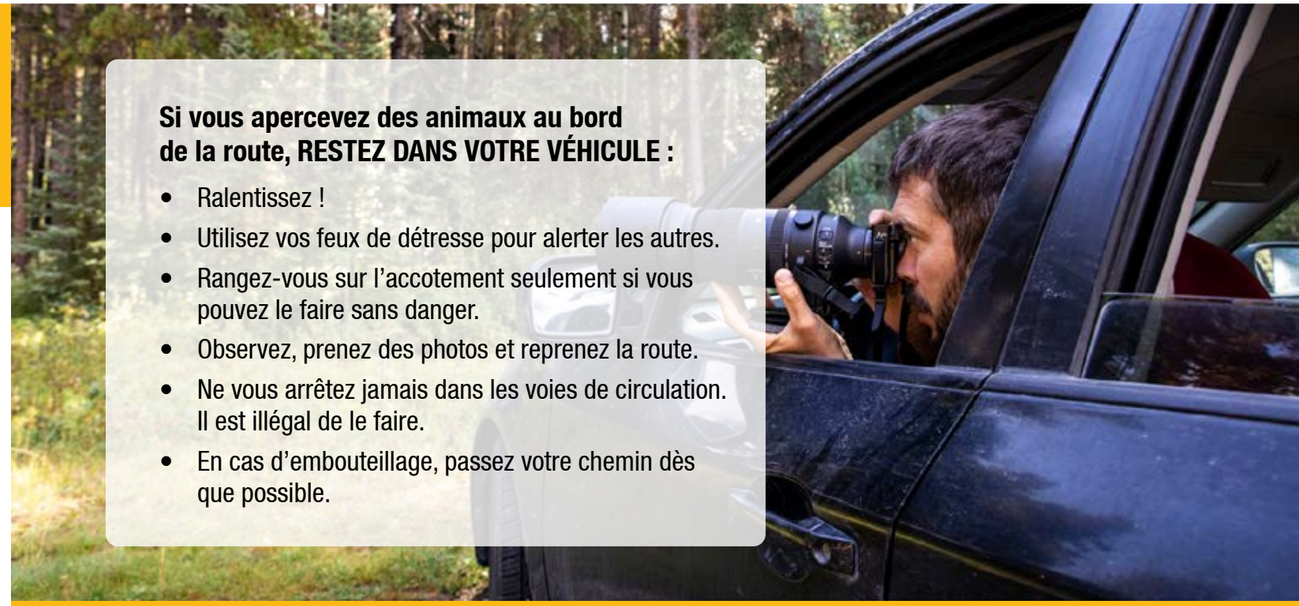

Si vous apercevez des animaux au bord de la route, RESTEZ DANS VOTRE VÉHICULE :

- Ralentissez !
- Utilisez vos feux de détresse pour alerter les autres.
- Rangez-vous sur l’accotement seulement si vous pouvez le faire sans danger.
- Observez, prenez des photos et reprenez la route.
- Ne vous arrêtez jamais dans les voies de circulation. Il est illégal de le faire.
- En cas d’embouteillage, passez votre chemin dès que possible.

Distances sécuritaires pour l’observation de la faune

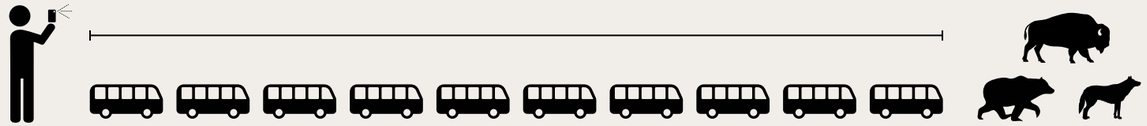

Le personnel de Parcs Canada vérifie qu’il n’y a pas de nourriture ou d’articles parfumés laissés sans surveillance. La nourriture et les produits qui sont laissés à la vue seront retirés et placés en lieu sûr afin de réduire les risques pour vous et pour la faune.

Protégez les eaux du parc

Les pêcheurs doivent se procurer un permis de pêche du parc national du Mont-Riding.

Qu’entend-on par « espèces aquatiques envahissantes »?

- Les EAE sont des plantes, des animaux et des maladies non indigènes (souvent trop petits pour être repérés).
- Les EAE vous suivent d’un plan d’eau à l’autre.
- Les EAE adhèrent à vos vêtements, à votre équipement, à votre embarcation et à vos animaux de compagnie.

Pourquoi se préoccuper d’éliminer les EAE?

- Elles peuvent rendre l’eau et les plages impropres à la baignade.
- La présence d’EAE peut entraîner des fermetures et des restrictions.
- Les EAE peuvent détruire des plans d’eau en santé et menacer la vie aquatique
- Les dommages causés par les EAE sont souvent irréversibles.

NETTOYEZ, VIDEZ ET SÉCHEZ pour éviter la propagation des EAE

Prenez l’habitude de nettoyer, vider et faire sécher partout où vous allez!

NETTOYEZ

Nettoyez tout votre matériel pour en retirer la boue, le sable et les débris organiques **avant de quitter la rive.**

VIDEZ

Videz **par terre** toute l’eau que contient votre matériel. Inversez ou penchez vos embarcations et vos articles. Ouvrez tous les compartiments. Retirer les sièges si nécessaire.

SÉCHEZ

Faites sécher complètement tous vos articles **avant** d’entrer dans une rivière, un étang, un lac ou un ruisseau.

En savoir plus sur nos programmes de prévention des EAE et sur les restrictions en vigueur à cet égard : **parcs.canada.ca/riding-eae**

Vous êtes responsable de votre sécurité

Renseignez-vous avant de partir :

Consultez le site Web pour obtenir des rapports sur la météo, l’état des routes et des sentiers et les risques d’incendie : **parcs.canada.ca/riding**

État des sentiers : **parcs.canada.ca/sentiers-riding**

État des routes : **parcs.canada.ca/routes-riding**

Prévisions météorologiques : **meteo.gc.ca**

Bulletins importants : **parcs.canada.ca/bulletins-riding**

- Obéissez à la limite de vitesse, suivez les directives des panneaux, respectez les mises en garde et les fermetures et tenez compte des dangers.
- Faites votre propre évaluation des risques. Ne suivez pas aveuglément ce que font les autres.
- N’allez pas au-delà de votre niveau de connaissances et de compétences.

Le saviez-vous ?

- Un chien sans laisse est une source de stress pour un animal sauvage, qui peut blesser ou tuer un chien ou une personne dans le parc.
- Vous pouvez rencontrer des ours et d’autres animaux sauvages n’importe où, à tout moment. Ils peuvent être présents en ville, sur les sentiers et les routes ainsi que dans les aires de pique-nique et les campings.
- **Assurez votre sécurité. Tenez toujours vos chiens en laisse. C’EST LA LOI.**

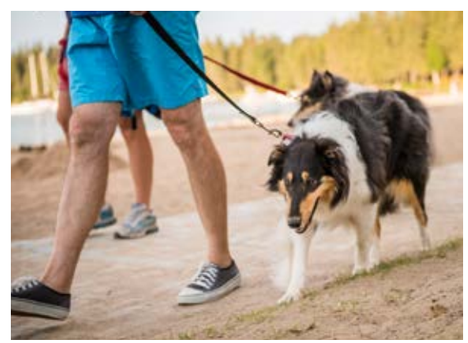

L’hiver au parc national du Mont-Riding

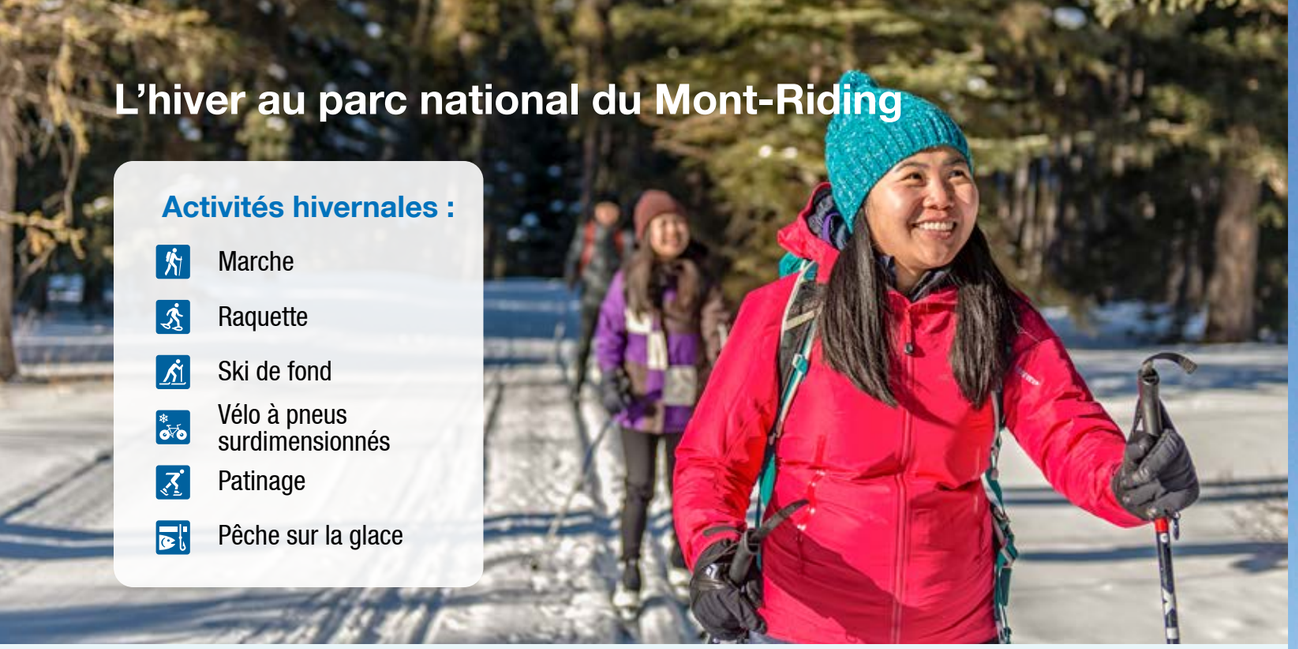

Activités hivernales :

- Marche
- Raquette
- Ski de fond
- Vélo à pneus surdimensionnés
- Patinage
- Pêche sur la glace

Passez au centre d’accueil, à l’administration du parc ou à l’entrée sud afin d’obtenir un laissez-passer pour le parc et des renseignements sur l’hiver. Consultez notre site Web pour connaître les heures d’ouverture hivernales : **parcs.canada.ca/heures-riding**

Lorsque les conditions le permettent, profitez de l’hiver pour patiner sur nos lacs gelés ou sur notre patinoire. Si vous circulez sur la glace, faites preuve de prudence et de bon sens. Vous devez être en possession d’un permis de pêche du parc national du Mont-Riding pour pêcher sur la glace dans le parc. Pour en savoir plus sur la pêche en hiver, consultez notre Sommaire du règlement sur la pêche : **parcs.canada.ca/peche-riding**

Respirez l’air vivifiant et explorez les sentiers enneigés. Utilisez les pistes tracées pour le ski de fond et les pistes polyvalentes pour la marche, le vélo ou la raquette. Évitez de circuler à pied, à vélo ou en raquettes sur les pistes de ski de fond. Consultez des cartes des sentiers d’hiver : **parcs.canada.ca/sentiers-hiver-riding**

Sécurité en hiver

L’hiver engendre des préoccupations supplémentaires :

- Planifiez votre itinéraire en fonction des prévisions, des conditions d’enneigement et de la distance.
- Attendez-vous à des conditions routières hivernales. Les pneus d’hiver sont fortement recommandés. Conduisez en fonction de votre niveau d’aisance et d’expérience.
- La couverture cellulaire est limitée dans le parc. Ne vous fiez pas à votre téléphone cellulaire ou à d’autres appareils électroniques.

Sécurité sur la glace

- Parcs Canada ne surveille pas l’épaisseur de la glace.
- C’est à vous qu’il revient de le faire. Vous êtes responsable de votre propre sécurité.
- La Croix-Rouge recommande une glace d’au moins 15 cm d’épaisseur pour le patinage sur les lacs et les étangs.

Planifiez votre visite

Accessibilité

Il est possible de se renseigner sur les services accessibles au centre d'accueil, à l'administration du parc, aux postes d'accueil des campings et aux postes d'entrée du parc. En savoir plus : **parcs.canada.ca/accessible-riding**

Les animaux d'assistance sont les bienvenus dans le parc et dans ses installations. Vous devez les tenir en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps.

Camping

Les campings se remplissent vite. Réservez à l'avance si possible. Pour connaître les tarifs et obtenir d'autres renseignements, consultez le site : Service de réservation de Parcs Canada : **parcs.canada.ca/reservation** ou **1-877-RESERVE (737-3783)**

Voir où ils se situent à la p. 4

Camping	Nbre d'emplacements	Période d'ouverture	oTENTiks, MicrOcubes ou yourtes	Tous les services	Prise électrique	Poste de vidange	Toilettes à chasse	Toilettes sèches	Douches	Foyer	Abri-cuisine	Eau potable	Certains agréments sont
Wasagaming	446	De la mi-mai à la mi-oct.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Wasagaming (hiver)		De la mi-mai à la mi-oct.	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓
Lac-Deep	12	De la mi-mai à la mi-oct.				✓		✓		✓			✓
Lac-Deep	28	De la mi-mai à la mi-oct.				✓		✓		✓	✓		✓
Lac-Moon	24	De la mi-mai à la mi-oct.					✓	✓		✓	✓		✓
Lac-Whirlpool (tentes uniquement)	14	De la mi-mai à la mi-oct.						✓		✓	✓		✓
Arrière-pays	16	À l'année						✓		✓			

Il faut faire une réservation pour tous les emplacements du terrain de camping.

Les emplacements de camping sont attribués selon l'ordre des arrivées. Vous devez être sur place pour savoir s'il reste des emplacements libres. Il s'agit de campings rustiques. Utilisez une enveloppe d'inscription fournie au poste d'accueil. Payez en espèces ou par carte de crédit.

Le camping de groupe est possible dans le parc aux camps Ma-Ma-O-Pee et Kippechewin. Consultez **parcs.canada.ca/camping-riding** pour obtenir plus d'information ou téléphonez au **204-848-727.**

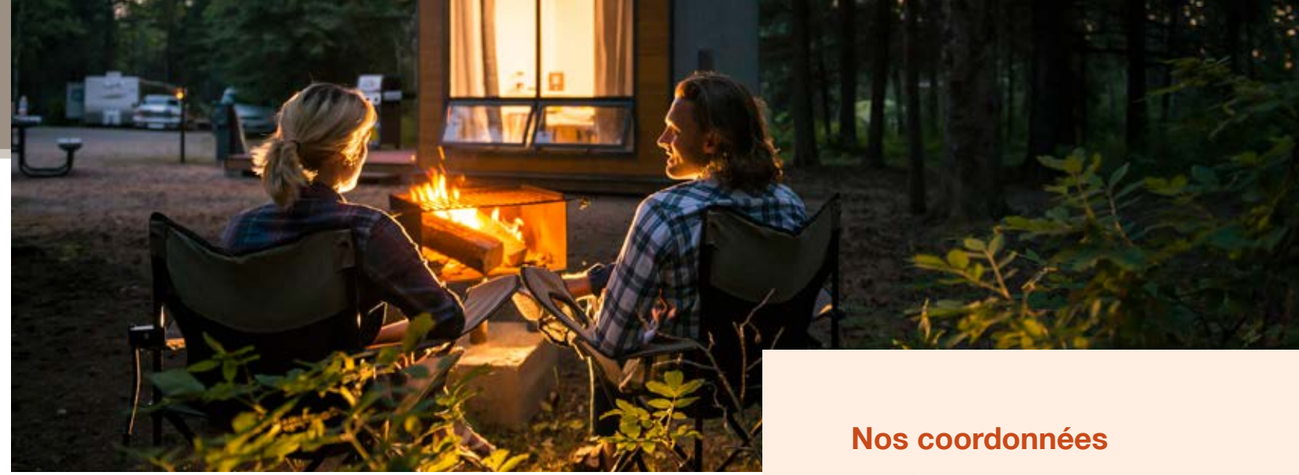

Laissez-passer de parc

Vous devez détenir un laissez-passer de parc national valide. Les droits d'entrée permettent de soutenir les services aux visiteurs et d'entretenir les installations connexes. Achetez votre laissez-passer de parc national au centre d'accueil, à l'administration du parc, aux postes d'accueil des campings ou aux postes d'entrée du parc, ou trouvez en ligne **parcs.canada.ca/laissez-passer**

Contactez-nous

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911
(pompiers, ambulance, police)

Service de répartition de Parcs Canada
1-877-852-3100 – Feux de forêt, mortalité de la faune, braconnage, infractions dans le parc, animaux sans laisse, premiers secours, personnes disparues ou perdues, personnes en retard (recherche et sauvetage)

Parc national du Mont-Riding
204-848-7275 ou rmnp.info@pc.gc.ca

Facebook et Twitter: **@PNRiding**

Instagram: **@parcs.canada**

Consultez notre site Web : **parcs.canada.ca/riding**

Nos coordonnées

Administration du parc :
135, rue Wasagaming
Information, laissez-passer et permis, services immobiliers et services du lotissement urbain

Centre d'accueil du parc national du Mont-Riding :
133, rue Wasagaming
Information, laissez-passer et permis, expositions interactives, boutique de cadeaux de Parcs Canada

Location de salles au centre d'accueil :
pnmrvisite-visitrmnp@pc.gc.ca

Règlements des parcs nationaux

Il est de votre responsabilité de connaître et de respecter les règles applicables au parc national. Pour obtenir la liste complète de ces règles, consultez le site : **parcs.canada.ca/riding-regles**

ÉVITEZ DE LAISSER TRAÎNER DES ORDURES.
Placez tous les déchets dans des poubelles. Si les poubelles sont pleines, emportez vos déchets et jetez-les plus tard.

LES DRONES SONT INTERDITS.
Les drones sont interdits dans le parc national du Mont-Riding.

NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS À BRÛLER ET N'EN RAMASSEZ PAS.
Utilisez le bois à brûler fourni ou achetez du bois près de l'endroit où vous l'utiliserez. Laissez le bois à brûler non utilisé sur place.

LES FEUX DE CAMP SONT INTERDITS À L'EXTÉRIEUR DES FOYERS EN MÉTAL.
Ce règlement vise à prévenir les incendies. Vous pourrez ainsi garder votre emplacement propre, afin que le prochain visiteur puisse en profiter à son tour. Laissez le bois à brûler non utilisé sur place.

IL EST INTERDIT DE CAMPER AILLEURS QUE DANS UN EMPLACEMENT POUR LEQUEL VOUS DÉTENEZ UN PERMIS.
Il est interdit de camper sur les voies d'arrêt en bord de route, sur les points de départ des sentiers et dans les aires d'utilisation diurne.

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES ANIMAUX SAUVAGES ET NE LES HARCELEZ PAS.
Tous les animaux sauvages peuvent être dangereux. Même s'ils paraissent apprivoisés, les animaux du parc sont sauvages.

IL EST INTERDIT DE RAMASSER DES OBJETS NATURELS.
Les objets naturels procurent une source de nourriture et un abri à des animaux et à des plantes.

TENEZ LES CHIENS EN LAISSE. RAMASSEZ LEURS EXCRÉMENTS ET JETEZ-LES DANS UNE POUBELLE.
Il en va de votre sécurité, de celle de votre animal et de celle des autres visiteurs.

Vous devez détenir un laissez-passer de parc national valide.
Les droits d'entrée permettent de soutenir les services aux visiteurs et d'entretenir les installations connexes. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc, vous investissez dans son avenir.